

(1)

(N° 22.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 1892.

DISCOURS DU ROI. — ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRONE. —
RÉPONSE DU ROI A L'ADRESSE.

I.

Discours du Roi à l'ouverture de la session législative de 1892-1893.

MESSIEURS,

La Constitution belge est aujourd'hui la plus ancienne du continent. Elle a valu à notre cher Pays une longue série d'années de paix et de fécond développement; J'en ai plus d'une fois, comme vous, proclamé la sagesse.

Mais les œuvres des hommes n'ont qu'un temps; les institutions doivent être appropriées au milieu qu'elles régissent, et, grâce aux progrès accomplis, nos institutions si libérales, — il y a un demi-siècle, — peuvent être aujourd'hui améliorées et rajeunies.

C'est ce qui vous a fait décider, d'accord avec Mon Gouvernement, qu'il y a lieu de remettre à l'étude divers points de notre organisation politique; et, dans cette consultation solennelle et spéciale que prescrit notre pacte fondamental, le corps électoral d'aujourd'hui vient de vous donner mandat de réaliser une large extension du droit de suffrage. D'autres problèmes du même ordre se rattachent à celui-là, et les résoudre sera l'objet essentiel de la session qui va s'ouvrir.

En subordonnant la revision de la Constitution au vote d'une majorité exceptionnelle, nos pères ont voulu qu'elle ne pût être une œuvre de parti. C'est dans cet esprit, Messieurs, que des propositions vous seront soumises par Mon Gouvernement. C'est dans ce même esprit, Je n'en doute pas, que vous les examinerez. Et les sentiments patriotiques qui animent vos assemblées chaque fois qu'un grand intérêt national est en jeu, sont un sûr

garant que la Constitution revisée sera de nouveau une œuvre de concorde, de sagesse et de progrès.

Pendant la session qui va s'ouvrir, ces débats, d'une si haute importance pour l'avenir du Pays, absorberont en grande partie l'activité de la Représentation nationale, et peut-être vaut-il mieux d'ailleurs laisser aux futurs délégués du corps électoral élargi l'étude d'autres problèmes encore en suspens.

Mais vous tiendrez à honneur cependant de ne pas interrompre l'étude des moyens propres à améliorer la situation des classes laborieuses.

A l'ouverture de la session de 1886, en signalant cet objet à votre sollicitude, Je vous annonçai une série de mesures importantes touchant notamment les conseils d'arbitrage, la réglementation du travail des femmes et des enfants, la répression de l'ivrognerie, l'amélioration des habitations ouvrières et des conditions de leur acquisition, la suppression des abus relatifs au paiement des salaires, le développement des institutions de prévoyance, de secours, d'assurance et de pensions.

Depuis, ce programme a été en grande partie rempli, d'autres lois non moins importantes ont été votées, le Conseil supérieur du travail est venu donner aux intérêts ouvriers l'organisation qu'avaient déjà l'agriculture et l'industrie; et l'on peut affirmer que notre législation ouvrière n'est inférieure à aucune autre; mais, en cette matière surtout, les améliorations de la veille doivent servir de stimulant pour les améliorations du lendemain; et Je recommande à votre bienveillante attention les lois dont vous serez saisis sur le contrat de travail, la formation de groupes professionnels, la protection de l'enfance et les caisses d'épargne et de secours mutuels.

Dans le cours de ces dernières années, des intérêts du même ordre ont inspiré d'importantes innovations en matière judiciaire et pénitentiaire. Je ne citerai que la nouvelle organisation de l'assistance publique, l'institution de la libération et de la condamnation conditionnelles, le patronage des condamnés libérés, la répression de la mendicité et du vagabondage. Je ne doute pas que toute la sympathie de la Législature ne continue à être acquise aux nouveaux efforts qui seront faits dans cette même voie pour améliorer notre législation.

Je souhaite que bientôt aussi les Chambres puissent s'occuper du complément de la revision du Code de procédure pénale, de celle du Code civil et de l'élaboration non moins urgente d'un Code de procédure militaire.

L'état de la santé publique, un instant menacé, est satisfaisant.

Les administrations locales n'oublieront pas qu'elles ont pour premier devoir d'assurer les conditions de l'hygiène. Le pouvoir central fera tout ce qui dépend de lui pour les seconder dans cette tâche et pour mettre notre législation sanitaire et médicale à la hauteur des progrès de la science.

L'agriculture, toujours fort éprouvée, a profité cependant d'une récolte relativement abondante. Mon Gouvernement persuivra résolument les améliorations qu'il a entreprises, notamment quant à l'enseignement agricole sous toutes ses formes, à la création de syndicats et au développement des voies de transport.

L'industrie et le commerce ont, eux aussi, passé par de rudes épreuves; aux difficultés procédant d'un malaise général sont venues s'ajouter les entraves que des mesures de protection douanière de plus en plus rigoureuses mettent à nos exportations. Mais, grâce à des prodiges d'énergie et d'activité, notre production et notre mouvement commercial, dans son ensemble, n'ont point diminué. Aux débouchés perdus ou compromis, d'autres débouchés tendent à se substituer, et c'est là l'un des constants soucis de Mon Gouvernement.

Nos rapports avec les autres États continuent à être empreints d'une mutuelle confiance.

A plusieurs reprises, d'importantes assemblées internationales ont eu lieu sur notre territoire, et la Belgique a pris à ces œuvres de progrès une part éminemment honorable. Bientôt encore, à la demande des États-Unis d'Amérique, Bruxelles va être le siège d'une Conférence chargée d'étudier les problèmes si graves qui se rattachent à la question monétaire.

Les fortifications de la Meuse, aujourd'hui terminées, mettront le Pays mieux à même encore de remplir les devoirs que sa neutralité lui impose et auxquels il est résolu à ne jamais faillir.

La garde civique et l'armée continuent à être animées du meilleur esprit. On peut compter sur elles pour la défense de l'indépendance nationale comme pour le maintien de cet ordre intérieur sans lequel la liberté n'est qu'un vain mot.

Depuis 1830, la Belgique a consacré des capitaux énormes à l'amélioration de son outillage économique. Les dépenses faites dans ce but atteignent presque le montant de sa dette. Mais, si considérable que soit l'effort déjà accompli, il doit être continué; sur ce terrain comme sur d'autres, c'est déchoir que ne pas progresser.

Malgré des dégrèvements importants et les conséquences fiscales des difficultés industrielles, la situation financière reste satisfaisante. Mon Gouvernement s'attachera à la maintenir telle.

Parmi les intérêts qui commandent notre sollicitude à tous, il n'en est pas de plus important que le développement intellectuel de la Nation. C'est par une diffusion de plus en plus grande de l'instruction, c'est par l'éclat des lettres et des arts que les États secondaires doivent s'attacher à grandir leur rôle.

L'instruction, à tous les degrés, se développe.

La loi de 1890 sur la collation des grades académiques a imposé à ceux qui abordent les études universitaires des preuves réelles d'aptitude, et a donné à l'enseignement supérieur un caractère plus pratique. Les étudiants de toutes les facultés sont désormais initiés aux applications de la science.

Depuis huit années, la population des écoles primaires n'a cessé de croître, et la proportion des élèves qui obtiennent le certificat de capacité aux concours cantonaux s'est élevée de 27 à 66 pour cent du nombre total des concurrents.

Ici encore, de grands progrès ont donc été accomplis.

Messieurs, il est dans la vie des nations des heures historiques où les décisions à prendre peuvent exercer une influence décisive sur leurs destinées. Tel est le moment actuel.

Vous apporterez dans l'examen des problèmes qui se dressent devant vous un amour profond du Pays et ces vues généreuses que réclame plus que jamais l'incessant mouvement des idées modernes.

Je compte donc que nous ferons œuvre utile et durable, et qu'ainsi, avec l'aide Divine, nous apporterons de nouveaux éléments à la prospérité de notre chère Patrie.



II.

*Adresse de la Chambre en réponse au discours du Trône.***SIRE,**

Il appartenait à Votre Majesté de présider à l'ouverture d'une session législative dont les actes marqueront dans les annales de la Belgique, et d'exprimer sa confiance dans la solution pacifique et éclairée des problèmes constitutionnels récemment soulevés. De son côté, la Législature a été heureuse de pouvoir, dans cette occasion solennelle, témoigner une fois de plus son dévouement à la Royauté qui symbolise les forces et les espérances de la Patrie.

La Belgique ne s'est pas engagée dans une entreprise de démolition ; elle entend accomplir une œuvre de consolidation, destinée à donner aux institutions une base plus large. Le Congrès de 1830 avait su concilier d'une manière admirable les plus larges libertés avec les garanties d'ordre les plus efficaces, et le Roi rappelle avec raison les bienfaits que nous lui devons. Mais des progrès que la Constitution a semés sont sortis des aspirations et des besoins nouveaux, qu'elle avait prévus et auxquels le Pays nous a, d'une manière spéciale, donné la charge de pourvoir.

Aussi, tout en étant résolu à ne toucher à quelques-unes des dispositions du pacte fondamental que d'une main respectueuse, la Chambre estime-t-elle, comme Votre Majesté, qu'il est utile d'associer, dans de larges proportions, un plus grand nombre de citoyens à la gestion des affaires publiques. Pour accomplir cette tâche patriotique, elle s'inspirera de la pensée même du Congrès, et elle examinera les propositions que le Gouvernement lui soumettra, avec la ferme volonté de développer la Constitution sans l'ébranler, et de concilier à cette réforme l'adhésion de tous les hommes pénétrés des sentiments de sagesse et de prudence qui animent la Nation.

L'importance des questions constitutionnelles dont la Représentation législative est saisie doit fixer avant tout la sollicitude des pouvoirs publics. Mais, de même que, dans le passé, les Chambres, convaincues qu'une étroite solidarité unit tous les membres du corps social, ont toujours été attentives aux besoins des classes laborieuses, la Chambre actuelle, héritière de cet exemple, se fera un devoir, dans la sphère qui relève de la loi, de compléter les mesures déjà votées.

Ainsi que Votre Majesté le déclare, la législation ouvrière du pays ne le cède à aucune autre. Les Législatures précédentes peuvent légitimement revendiquer l'honneur de l'avoir élaborée ; la Chambre issue des dernières élections aura à cœur de les imiter, et elle étudiera avec le souci que comportent les graves intérêts en jeu, les projets de loi qui, dans ce domaine et dans d'autres, seront présentés par le Gouvernement du Roi, et dont plusieurs ont déjà fait l'objet d'une étude complète.

La Chambre se réjouit, comme Votre Majesté, de ce que la santé publique ne soit plus menacée, et elle espère que les efforts combinés des communes et de l'administration centrale réussiront, dans l'avenir, à la préserver de toute atteinte sérieuse.

Une récolte relativement satisfaisante adoucit quelque peu les souffrances de l'agriculture. Mais le bon vouloir du Gouvernement et du Parlement doit aider cette branche importante de la richesse nationale à traverser une crise malheureusement trop longue; il ne lui a jamais fait défaut, pas plus qu'au commerce et à l'industrie dont les entraves extérieures contrarient le développement. La Chambre applaudit aux efforts que déploie l'énergie individuelle pour atténuer les effets de ces entraves, et, d'accord avec le Gouvernement, elle la secondera de tout son pouvoir.

Votre Majesté constate les relations de mutuelle confiance qui existent entre la Belgique et les autres Etats. Elles ne sauraient être différentes : la Nation, inébranlablement attachée à sa neutralité, en remplit les devoirs envers toutes les Puissances avec une fidélité qui défie toute contradiction. Les fortifications de la Meuse n'ont eu d'autre but que d'éloigner les dangers extérieurs de ses frontières; et la garde civique comme l'armée, toutes deux dévouées à la défense de l'indépendance du pays et au maintien de l'ordre, constituent, la Chambre se plaît, comme le Roi, à leur rendre ce témoignage, de puissantes sauvegardes pour notre nationalité et pour la société.

Si considérables que soient les capitaux déjà consacrés aux travaux publics, des besoins qui s'éveillent de toutes parts commandent de nouveaux sacrifices. La Chambre a appris avec satisfaction que, malgré les dégrèvements opérés et grâce à la gestion prudente du Gouvernement, la situation financière autorise la continuation de l'œuvre commencée.

Depuis 1830, les pouvoirs publics n'ont jamais été indifférents au progrès intellectuel et artistique de la Nation. L'instruction, par l'effet de la double impulsion de l'autorité publique et de la liberté, remporte, dans sa lutte contre l'ignorance, des succès croissants; la population des écoles primaires ne cesse d'augmenter; l'enseignement universitaire s'initie de plus en plus aux découvertes qui se multiplient dans toutes les branches de la science; la culture des lettres et des arts se poursuit avec un vif élan. En persévérant dans cette voie, la Belgique occupera de plus en plus un rang distingué dans l'histoire de la civilisation contemporaine.

Sire, jusqu'ici les destinées de la Belgique monarchique et constitutionnelle ont été prospères. Pour qu'elles s'affermissent, au moment où des problèmes de premier ordre demandent à être résolus, le pays attend de la Législature des réformes qui, tenant un juste compte des grands intérêts publics et gardant le pays des aventures, soient imprégnées d'un esprit de stabilité et de progrès. La Chambre comprend la grandeur de cette mission; elle s'efforcera, sous l'égide de Dieu et de concert avec le Gouvernement, de la mener à bonne fin.

III.*Réponse du Roi à l'Adresse de la Chambre des Représentants.*

MESSIEURS,

Je connais de longue date les sentiments patriotiques qui animent la Chambre des Représentants.

Ils lui serviront de guide dans l'accomplissement de la grande tâche qui fera l'objet essentiel de cette session, et J'espère que nos communs efforts aboutiront à une œuvre d'union et de progrès.
